



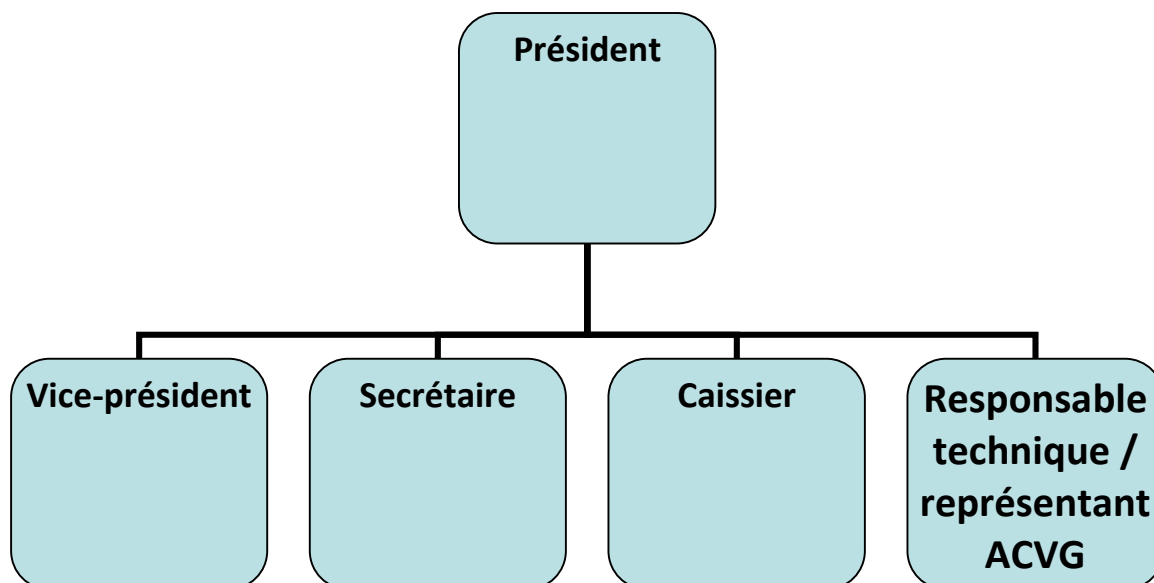
Règlement de fonctionnement

Les fonctions exprimées au masculin dans les statuts peuvent être indifféremment assumée par une femme ou un homme.

1. Organigramme

Le comité de la FSG Sullens se compose de 5 personnes occupant les postes de :

- Président
- Vice-président / responsable manifestations
- Caissier
- Secrétaire
- Responsable technique et représentant ACVG



2. Cahier des charges

2.1 Président

- Administre la société,
- Représente la société auprès des autorités communale et cantonale,
- Représente la société auprès des organes dirigeants de l'ACVG (AG),
- Représente la société auprès des différentes partenaires,
- Participe à la préparation des manifestations organisées par la société,

2.2 Vice-président

- Remplace le président,
- Mets en œuvre les manifestations organisées par la société,
- Propose des concepts en termes d'objectif et d'organisation, identifie les activités nécessaires pour la mise en œuvre,
- Pilote les différents collaborateurs membres adjoints impliqués dans l'organisation,
- Informe le comité sur l'état d'avancement,
- Établi le budget de la manifestation,
- Prends des décisions de sa sphère de compétence,
- Représente la société lors de participations de cette dernière dans les manifestations organisées par les communes,

2.3 Secrétaire

- Gère le courrier de la société,
- Établit le procès-verbal de l'assemblée générale,
- Établit le procès-verbal des séances de comité,
- Classe les courriers reçus et envoyés,
- Gère les archives de la société,
- Participe à la préparation des manifestations organisées par la société,

2.4 Caissier

- Établit le budget annuel
- Gère les cotisations (l'envoi, suivi des paiements),
- Tiens les comptes de bilan, pertes et profits,
- Suit l'évolution de la situation financière de la société,
- Établit les résultats annuels, présente les résultats comptables à l'assemblée générale,
- Propose le montant alloué en termes de frais de participation au fait de gymnastique et autres activités sportives,
- Participe à la préparation des manifestations organisées par la société,

2.5 Responsable technique / représentant ACVG

- Propose les concepts en termes d'objectif et d'organisation des répétitions,
- Gère le domaine technique des manifestations organisées par la société,
- Tiens à jour les listes des actifs de la société, ACVG, FSG, ASA,
- Identifie les besoins nécessaires en matériel pour l'activité de la société,
- Prends des décisions de sa sphère de compétence,
- Représente la société lors de participation aux réunions avec les instances ACVG, FSG,
- Gère ou supervise le domaine « Coach J&S »,

2.6 Moniteur

- Anime les entraînements de son groupe sur la base de plans d'entraînement,
- Tiens la liste des présences, assure la gestion administrative de son groupe
- Collecte les inscriptions au concours et aux manifestations de la société,
- Planifie sa formation de manière continue en participant à des cours dispensés par les fédérations sportives en concordance avec les objectifs de la société,
- Informe les membres de son groupe et les parents des membres si ces derniers sont mineurs,
- Informe le responsable technique,
- Organise ses remplacements en cas d'absence et on informe le responsable technique,

2.7 Aide moniteur

- Assiste le moniteur dans les tâches d'entraînement et d'administration du groupe dont ce dernier à la charge,
- Remplace le moniteur,
- Se forme de manière continue en participant à des cours dispensés par les fédérations sportives,

2.8 Membre adjoint

- Assiste aux séances du comité et le soutien dans l'organisation des manifestations,

3. Indemnités

- | | | |
|--------------------------|---------|--------------------------------|
| • Moniteur diplômé | 400 CHF | minimum 25 leçons (Brevet J&S) |
| • Aide moniteur + 16 ans | 150 CHF | minimum 25 leçons 5.- la leçon |
| • Aide moniteur - 16 ans | 100 CHF | minimum 25 leçons 3.- la leçon |
| • Moniteur basket | 400 CHF | |
| • Moniteur volley | 400 CHF | |
| • Moniteur senior | 400 CHF | |

Les indemnités sont en vigueur dès la rentrée août 2019 et seront versés à la fin de l'année scolaire.

4. Cotisations

- | | |
|-------------------------------|---------|
| • Membre enfant | 80 CHF |
| • Membre actif | 120 CHF |
| • Membre Gym parent enfant | 100 CHF |
| • Si appartenance à 2 groupes | 120 CHF |
| • Cotisations d'entrée | 10 CHF |

5. Réunions

Le comité de la société se réunit à fréquence régulière afin de régler les affaires courantes

6. Diffusion

Le règlement de fonctionnement est remis à tous les membres de la société ayant une responsabilité dans la société

7. Révision du règlement de fonctionnement

La révision du règlement de fonctionnement est de la compétence du comité de la société

Ce règlement a été révisé et accepté par l'AG du 26.02.2024 PV AG